



DISTRICT GRAND VAUCLUSE DE FOOTBALL

CLOS DES BASTIDES - CHEMIN BEL AIR
CS 70121 - 84144 MONTFAVET Cedex
Tél. : 04 90 80 63 00 – Fax : 04 90 80 63 03
E-mail : secretariat@grandvaucluse.fff.fr
Site : <http://grandvaucluse.fff.fr>

BULLETIN OFFICIEL INTEGRAL

Hebdomadaire du District GRAND VAUCLUSE de FOOTBALL

PASS VACCINAL

À compter du 24 janvier 2022, le « **pass vaccinal** » **entre en vigueur pour les personnes de 16 ans et plus**. Le « pass vaccinal » consiste en la présentation de l'une de ces trois preuves :

- **Certification de vaccination** (schéma vaccinal complet, dose de rappel comprise dans le délai imparti pour les personnes à partir de 18 ans et 1 mois qui y sont éligibles) ;
- **Certificat de rétablissement** de plus de 11 jours et moins de six mois ;
- **Certificat de contre-indication à la vaccination.**

Une dérogation permettant d'utiliser **un certificat de test négatif de moins de 24h dans le cadre du « pass vaccinal » sera possible jusqu'au 15 février** pour les personnes ayant reçu leur première dose de vaccin d'ici là, dans l'attente de leur deuxième dose.

SYNTHESE PROTOCOLE COMPETITIONS REGIONALES

Règles à observer en cas de Virus circulant dans un club

A partir de 4 nouveaux joueurs ou joueuses isolés sur 7 jours glissants, le virus est circulant dans le club.
L'ARS sera informée et prendra les décisions sur les mesures à prendre pour l'ensemble des joueurs et du staff.
Il appartient à chaque club de réaliser le suivi et la comptabilisation des cas positifs amenant à déterminer si le virus est circulant dans le club.

Dans l'hypothèse du virus circulant dans un club, le référent Covid du club doit :

- ⇒ Alerter immédiatement la Ligue ou le District par courriel (en fonction du niveau où évolue l'équipe)
- ⇒ Fournir l'attestation ARS sur la situation.

Le report ne peut être envisagé que si l'une des deux conditions ci-dessous est avérée

- A partir de 4 nouveaux cas positifs de joueuses/joueurs sur 7 jours glissants

Tout membre du groupe sportif qui développe des symptômes indiquant une infection potentielle à la Covid-19 doit être isolé du reste du groupe et réaliser immédiatement un test antigénique et s'il est positif, confirmer par un test PCR.

PROCES VERBAUX DES COMMISSIONS



BULLETIN OFFICIEL

NUMERO 25

DU 28 Janvier 2022



COMITE DE DIRECTION

Les décisions prises par le Comité de Direction peuvent être frappées d'appel en dernière instance auprès de la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel.

L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 47,00€ et qui est débité du compte du club appelant.

La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

Réunion Du Comité de Direction

Réunion du : Lundi 24 Janvier 2022

Membres Présents : MM. SERRE - BENOIT - MAKHECHOUCHE - GUIGUE – BERTHELOT – BARRERA - GHZAL - MANIERE – RIPPERT - EL ATTARI - MMES MACARIO – RAOUX - GARCIA

Excusés : MM. SARDO – STEFANINI - ABOU KHALIL – ALLIO - BOUVERAT – MICHEL (Tuteurs) – MARTIN (Délégués)

Assiste : MM. SALIH - JAGER (CTD PPF) – POLI (Jeunes) – GILLES (Séniors) – CRESPIN (Licence à Points + CSR) – FIASCHI (Appel Disciplinaire) – SMITH (Arbitres)

Le Président, **M. Michel SERRE**, avant de démarrer la séance spécialement dédiée aux Commissions, présente ses vœux à l'ensemble des Présidents de commission et leur souhaite une excellente année malgré la pandémie.

-CARNET NOIR

Le Comité de Direction tient à présenter à la famille et au club de CAVAILLON ARC toutes ses condoléances à la suite du décès survenu à l'âge de 64 ans de M. Gilles BROCHAIN qui fut Educateur puis Président du club

La Paroles est donnée aux Présidents afin de nous faire un compte rendu sur l'état d'évolution de chaque commission depuis le début de la saison

-FEMININE

Il n'y a pas beaucoup de matchs reportés à ce jour suite au COVID

Pas de pertes d'équipes non plus et tous les matchs reportés ont été reprogrammés

Un gros effort a été effectué par la commission des arbitres, et c'est la première fois qu'une majorité de matchs féminin est couvert par des Officiels

-FOOT ANIMATION

Il n'y pas de notion de Forfaits dans le Football d'Animation

Les clubs font un gros effort sur l'envoi des feuilles de matchs puisqu'il a été ouvert la possibilité de les envoyer par mail, ce qui facilite énormément le travail des secrétaires de clubs

La commission s'efforce de préparer les différentes Finales et événements à venir où des appels à candidature ont déjà été effectués par voie de Bulletin Officiel

Le club de ST REMY FC qui était déjà choisi lors de la saison 2019-2020 afin d'organiser le FESTIVAL FOOT U13, mais qui malheureusement n'a pu se dérouler à cause du COVID sera l'organisateur de ce Festival pour cette saison

-SENIORS

Il n'y a pas eu trop, d'intempéries depuis le début de la saison, mais le COVID a pris le relais et beaucoup de match ont été reportés

35 Rencontres sont en retard dont 30 en Championnat

Il est rappelé que le Championnat reste prioritaire sur les Matches de Coupe

Il y a des difficultés avec la Coupe Ulysse Fabre où un nombre important de matchs est en retard

Le 14 Février 2022, sera la date du Prochain tirage de coupes qui s'effectuera à Huis-Clos au District

Le club d'ORANGE FC qui était déjà choisi lors de la saison 2019-2020 afin d'organiser la Fête du Foot « Maurice Vinas », mais qui malheureusement n'a pu se dérouler à cause du COVID sera l'organisateur de ce rassemblement qui regroupe les Finales Jeunes Grand Vaucluse, La Coupe de L'Espérance et la Grand Vaucluse Seniors) pour cette saison

-JEUNES

De nombreux Forfaits sont à gérer par la Commission

Trop de rencontres sont malheureusement à reprogrammer suite à la Pandémie

Un séminaire organisé par la Ligue Méditerranée aura lieu ce Samedi par voie de Visioconférence où les championnats U14R et U20R seront évoqués Jean-Marie POLI et Stéphane DANY de la Commission des Jeunes participeront à ce séminaire

-APPEL DISCIPLINAIRE

A ce jour, la commission à traiter 12 affaires

1 Nouveau membre a intégré cette commission au titre de représentant de la commission des arbitres, M. Alan VAN MEEL

-STATUTS ET REGLEMENTS

Trop de dossiers concernant LE COVID et l'absence de PASS SANITAIRE ont été traités par la Commission

Un gros effort a été effectué par les clubs concernant l'envoi de la FMI dans les temps, ce qui est appréciable pour tout le monde et surtout pour les clubs visiteurs

-LICENCE A POINTS

Le protocole de récupération de points a été assoupli afin de permettre à un maximum de licenciés de pouvoir récupérer leurs points rapidement

Un nouveau membre a intégré cette commission, à savoir M. Emile ROUIRE

-ARBITRAGE

Une formation d'arbitres est programmée au mois de Février 2022

Elle sera organisée par L'IR2F, et les arbitres reçus à l'occasion de cette formation seront intégrés dans le Statut de l'Arbitrage et permettront aux clubs concernés d'être en règle avec ledit statut pour la saison 2022-2023

A ce jour, nous pouvons observer une perte d'arbitres de l'ordre de 15% sur le plan National

Notre ligue a été la moins impactée par la perte d'arbitres, puisqu'elle a subi uniquement une baisse de 2% de ses effectifs

La Commission des arbitres va émettre une proposition de modifications portant sur le carton afin de permettre à un arbitre de pouvoir attribuer un carton blanc à une personne se trouvant sur le banc de touche (Dirigeants et Educateurs)

Cette proposition sera soumise au Comité de Direction et sera le cas échéant soumis au vote lors de l'AG d'été 2022 à ST ETIENNE DU GRES

Des difficultés sont rencontrées concernant le PASS VACCINAL car beaucoup d'arbitres ne sont pas vaccinés à ce jour. De ce fait, certaines divisions ne seront pas arbitrées

-TERRAINS

Une Réunion Plénière aura lieu ce Samedi 29 Janvier 2022 au District du Var avec l'ensemble des Districts regroupant la ligue méditerranée

Les contrôles des terrains et de l'éclairage s'effectuent plus régulièrement

DECISION DU COMITE DE DIRECTION

Considérant l'article 42 du Règlement de l'Administration Générale du District Grand Vaucluse qui prévoit que :

-« Article 42 – Eclairage Les clubs devront se conformer au règlement de l'éclairage des règlements généraux de la F.F.F. Pour toutes les Compétitions de District, le Comité de Direction autorise les clubs à effectuer des rencontres nocturnes à condition que l'éclairage soit égal ou supérieur à 100LUX après contrôle de la Commission des Terrains. »

Considérant que la réglementation Fédérale autorise des compétitions avec un éclairage ramené à 75 LUX

Par conséquent, et sur proposition de la Commission des Terrains, le Comité de Direction décide d'accepter que toutes les compétitions de District puissent éventuellement se dérouler sur des installations bénéficiant au minimum de 75 LUX (Eclairage).

Cependant, le coefficient d'uniformité devra être de 0.40 au minimum

Cette disposition sera validée en Assemblée Générale d'été par les clubs

-TECHNIQUE

PPF U15 G

3 Joueurs ont été retenus pour le rassemblement ligue du 05/01/22

CLARETON Yanis	25/04/2007	AC AVIGNON	DC	AVENIR (Pourrières)
AYADI Sofiane	22/07/2007	AC AVIGNON	MIL DEF	AVENIR (Pourrières)
SOLER Gabriel	23/04/2007	AC AVIGNON	ATT	ELITE (Saint-Maximin)

2 Joueurs ont été retenus pour le rassemblement ligue du 19/01/22

AYADI Sofiane	22/07/2007	AC AVIGNON	MIL DEF	AVENIR (Pourrières)
SOLER Gabriel	23/04/2007	AC AVIGNON	ATT	ELITE (Saint-Maximin)

PPF U15 F

3 Joueuses retenues pour le stage ligue et pour les 2 matchs amicaux des 12 (U14 de Rousset) et 26 janvier 2022 (Section sportive Lycée d'Avignon)

TERZI	Hadjar	AC AVIGNON	GB
PARENTI	Tess	AC AVIGNON	DC
MIALHE	Manon	AC AVIGNON	MIL DEF

PPF U14 G

3 rassemblements (Mollégès) - 104 joueurs observés

- 60 Joueurs présents lors du dernier tour départemental du pôle espoirs
- 44 joueurs signalés par les clubs

25/10/21 : 27 joueurs + 3 gardiens

26/10/21 : 27 joueurs + 3 gardiens

22/12/21 : 40 joueurs + 4 gardiens Reporté au 09/02/22

CPR U14 à Nans Les Pins le 12/01/2022 avec 2 joueurs du GV

AZZIMANI IMRANE : AC AVIGNON

GUERLESQUIN MAXENCE : O. BARBENTANE

PPF U14 F

3 rassemblements (Souvine Montfavet) - 31 joueuses observées

06/10/21 : 30 joueuses + 1 gardienne

17/11/21 : 29 joueuses + 1 gardienne

01/12/21 : 28 joueuses

12/01/2022 : CPS à la Souvine avec 20 joueuses

07 et 08/02/2022 : Stage de perfectionnement à la Souvine avec 20 joueuses

Joueuses proposées pour le CPR U14 du 09/02/2022

1	EL HARROUCHI	Mellina	27/04/2008	FA CHATEAURENARD
2	QUENAT	Juliette	29/07/2008	AC AVIGNON
3	BERTHELOT	Cléa	24/04/2008	SCOM MONDRAGON MORNAS
4	GARCIA	Alicia	28/08/2008	FC ST REMY
5	DESCOSSE	Catarina	26/05/2008	AC AVIGNON
6	REYNIER	JASMINE	27/03/2008	FCF MONTEUX

PPF U13G

3 rassemblements sur 2 sites (Saint-Rémy et Le Pontet)

- **170 joueurs observés** sur 2 parcours (Pôle espoirs et les « espoirs du football »)

06/11/21 : 158 joueurs

01/12/21 : 155 joueurs

15/12/21 : 91 joueurs

19/01/22 : 61 joueurs

26/01/22 : 47 joueurs (17 clubs encore représentés)

AC Avignon (14), AS Piolenc (6), O. Monteux (3), FC Dentelles (3), USR Pertuis (3), Mistral Académie (3), AC Vedène Le Pontet (2), Saint-Didier Pernes (2), Orange (2), Stade Maillane (2), Avignon Ouest (1), Calavon FC (1), Saint-Rémy FC (1), O. Barbentane (1), Velleron SO (1), ESP Mouriès (1), O Eyraguais (1)

Proposer 12 joueurs pour le 1^{er} rassemblement régional du pôle espoirs

2 rassemblements sur 1 site (Souvine Montfavet) - 26 joueuses observées

24/11/21 : 26 joueuses
 15/12/21 : 24 joueuses
 12/01/2022 : CPS à la Souvine avec 20 joueuses

CPS U11/U12

Reprise des CPS le 7 mars 2022
 5 sites pour le moment (Arrêt à Saint-Rémy)

SECTION SPORTIVE SCOLAIRE

VILLE	COLLEGE
PERTUIS	Marcel Pagnol
VALREAS	Saint-Gabriel
ORANGE	Barbara Hendricks
AVIGNON	Roumanille
CAVAILLON	Paul Gautier

FINALE DU FESTIVAL FOOT U13 LE 26/03

A SAINT-REMY (Devait recevoir il y a 2 ans)

Phase Départementale

LES QUALIFIES POUR LA FINALE DEPARTEMENTALE 2022

- MISTRAL ACADEMIE 1
- AC LE PONTET VEDENE 1
- USR PERTUIS 1
- FA CHATEAURENARD 1
- AC LE PONTET VEDENE 2
- FC AVIGNON OUEST 1
- ST DIDIER PERNES 1
- ST DIDIER PERNES 2
- AS PIOLENC 1
- FC DENTELLES 1
- O.MONTEUX 2
- JS APT 1
- SC COURTHEZON 1
- SC JONQUIERES 1
- US LAPALUD 1
- FC ST REMY 1

FINALE DU CHALLENGE DEPARTEMENTAL U13 LE 19/03

FINALE DU CHALLENGE DEPARTEMENTAL U13 2022

LES 16 QUALIFIES

- FC NYONS 1
- US TOUR D'AIGUES 2
- CS SARRIANS 1
- O.MONTEUX 3
- US AUTRE PROVENCE 1
- ES SUD LUBERON 1
- ENT. GRAVESON 1
- FC CHEVAL BLANC 1
- US VALREAS 1
- SC MONTFAVET 1
- ACS MORIERES 1
- EMAF LES ANGLES 1
- AC AVIGNON 4
- CALAVON FC 1
- CO CABANNES 1
- L'ETOILE D'AUBUNE 1

FINALE DU FOOT ANIMATION

FINALE DU CHALLENGE DEPARTEMENTAL U11 LE 09/04

TOUR PRELIMINAIRE FESTIVAL FOOT U13F LE 19/02 à Courthézon

RASSEMBLEMENT DE ECOLE DE FOOT FEMININ

Equipes présentes sur le site de Loriol du Comtat Le 8 janvier 2022

1 MORIERES ACS

2 FC CALAVON

3 ES AUBUNES

4 AC AVIGNON 1

5 AC AVIGNON 2

6 FCF MONTEUX

7 ENT ST JEAN DU GRES

Proposer un football de proximité pour nos jeunes footballeuses de 5 à 9 ans.

Proposer une forme de pratique (5 contre 5) exclusivement féminine sur des dates définies

REMISE LABEL

VENTOUX SUD FC	ESPOIR	Vendredi 04/02 18H30 Bédoin centre culturel
LE PONTET VEDENE	EXCELLENCE	ATTENTE DE RETOUR CLUB
CALAVON FC	EXCELLENCE	Samedi 29/01/22 à 15h à la salle des fêtes de Cabrières
US TOUR D'AIGUES	EXCELLENCE	09/03/22 à 18h à la Tour D'Aigues

FORMATION DE CADRES

CFF3	17, 18, 20, 21 Janvier	LE PONTET (Reporté)
CFF2	7, 8, 10, 11 Février	VAISON LA ROMAINE
CFF1	14, 15, 16, 17 Février	PIOLENC
CFF3	14, 15, 17, 18 Mars	LAURIS
CFF1	25, 26, 28, 29 Avril	LES TAILLADES

CERTIFICATION AU DISTRICT GRAND VAUCLUSE

18 février 2022

15 avril 2022

PROJET EN-COURS

Création d'un Championnat Départemental FUTSAL

➤ A ce jour : 12 clubs intéressés

Fc Nyons/As Violes/Orange Fc/Rc Provence/Calavon Fc/Bc Isle/As Cavillon Futsal/Les Minots du Vasio/SC Montfavet/Les Angles/E. Gordienne/Caderousse.

Michel SERRE
Président

Elodie GARCIA
Secrétaire

INFORMATIONS DIVERSES

INFORMATIONS IMPORTANTES A TOUS LES CLUBS AU TITRE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Les clubs doivent nous faire retour de la catégorie dans laquelle ils feront jouer leur muté supplémentaire, AVANT le début des compétitions.

Toutes demandes postérieures au début des compétitions seront considérées par la Ligue Méditerranée, comme nulles.

CLUBS BENEFICIAANT D'UN MUTE SUPPLEMENTAIRE POUR LA SAISON 2021/2022

LISTE DES CLUBS BENEFICIAANT DES DISPOSITIONS PREVUES AU CHAPITRE 2 – LE CLUB - ARTICLE 45 (Règlements Généraux de la FFF).

Ces clubs pourront aligner UN joueur muté supplémentaire durant la saison 2021/2022 dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix défini pour toute la saison avant le début des compétitions.

Cette mesure supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles y compris nationales.

- CALAVON FC
- JS SAINT ETIENNE DU GRES
- O MONTELAIS
- US SERROISE CARPENTRAS
- ETOILE AUBUNE – D2
- ISLE BC – U17
- CHATEAURENARD FA – D2

LISTE DES CLUBS BÉNÉFICIAANT DE DEUX MUTÉS SUPPLÉMENTAIRES

- ARC CAVAILLON
- FC TARASCON – R1 Féminine

DISCIPLINE ET REGLEMENTS

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GÉNÉRALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mercredi 26 Janvier 2022

Présents : MM. ROCHER Lionel - CRESPIAN Raymond - ILAFKIHEN Tarik - POLI J. Marie Mme GUEGAN Martine ;

Excusés : MM. MANIERE J. Paul (Président). Marie. Mme GONDRAN Lina

Nouveaux dossiers

- DOSSIER N° 147 : JONQUIERES / BOLLENE RCB - U17 D3 du 16/01/2022
- DOSSIER N° 148 : GADAGNE SPC / MONTEUX O – DISTRICT 1 du 16/01/2022
- DOSSIER N° 154 : BARBENTANE O / LES VIGNERES FC – DISTRICT 4 du 23/01/2022
- DOSSIER N° 155 : ORANGE FC / ENTRAIGUES-ALTHEN – COUPE GRAND VAUCLUSE 23/01/2022
- DOSSIER N° 156 : OPPEDE MAUBEC / CHATEAURENARD FA – DISTRICT 4 du 23/01/2022
- DOSSIER N° 157 : AVIGNON AC / APT JS - U15 FEMININE à 8 du 22/01/2022
- DOSSIER N° 158 : PROVENCE RC / LES VALAYANS – DISTRICT 4 du 23/01/2022
- DOSSIER N° 159 : CALAVON FC / VENTOUX SUD - U15 FEMININE à 8 du 22/01/2022
- DOSSIER N° 160 : PERTUIS USR / CAUMONT FC – DISTRICT 4 du 23/01/2022
- DOSSIER N° 161 : CADEROUSSE US / VENTOUX SUD - U18 FEMININ à 8 du 22/01/2022
- DOSSIER N° 162 : CALAVON FC / APT JS - U18 FEMININE à 8 du 22/01/2022
- DOSSIER N° 163 : CADEROUSSE US / ST JEAN DU GRES - U15 FEMININE à 8 du 22/01/2022

Courrier

RAPPEL RESERVES RECLAMATIONS

Réserves portant sur la qualification ou la participation d'un joueur qui présente une pièce d'identité lors du contrôle des licences avant match :

Le club qui présente une pièce d'identité de l'un de ses joueurs lors du contrôle doit **obligatoirement** présenter un certificat médical, qui peut être celui figurant sur la demande de licence de non contre-indication à la pratique du football, établi au nom du joueur et comportant le nom du médecin, la date de l'examen et sa signature manuscrite et son cachet.

Tout club visé par des réserves formulées pour non-présentation de licence peut se voir demander l'original, aucune photocopie ne sera acceptée, de la ou des licences concernées par l'organisme gérant la compétition.

A défaut de cet envoi dans les délais impartis, le club concerné encourt la perte par pénalité du match si les réserves sont régulièrement confirmées. (ART 142-7)

IMPORTANT – FORMALITES D'AVANT MATCH

- Le club recevant doit tout mettre en œuvre afin de disposer d'une tablette en état de fonctionnement pour toute la durée de la rencontre.

Le club recevant a l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction. Les licences sont consultables sur la tablette par les deux équipes et l'arbitre

-En cas de recours à une feuille de match papier, les arbitres exigent les présentations des licences dématérialisées sur l'outil Footclubs Compagnon.

A défaut de pouvoir utiliser cet outil et si le club a imprimé une ou plusieurs licences sur papier libre il peut présenter celle-ci (listing licence). Dans ce cas l'arbitre se saisit de la ou des licence(s) concernée(s) et la/les transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition.

Rappel : Les clubs (recevant et visiteurs) doivent adresser un rapport succinct sur les anomalies de fonctionnement sous peine d'amende.

DOSSIER N° 147 : JONQUIERES / BOLLENE RCB - U17 D3 du 16/01/2022

Vu la réclamation d'après match portée par M EL AZZOUZI M du club de **BOLLENE RCB en date du 17/01/2022**. Cette réclamation porte sur la qualification et la participation au match des joueurs de JONQUIERES SPC suivant :

- FAISSE Emilien
- BRANDO Noa
- ROUMY Constant
- MARTIN Kilian
- GUENOT Marius
- STORCK Noah
- DECKER Léandre

Au motif que ces joueurs ont participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure de leur club. L'équipe supérieure ne jouant pas ce jour ou dans les 24 h.

La CSR juge en premier ressort la réclamation recevable en la forme.

Attendu qu'après vérification la feuille de match du 09/01/2022 correspondant à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure NYONS FC – SPC JONQUIERES SPC1 en U17 D1

Il s'avère que les joueurs ci-dessous ont participé à cette rencontre :

- ROUMY Constant
- GUENOT Marius

De ce fait ils ne pouvaient prendre part à la rencontre JONQUIERES SPC – BOLLENE RCB

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité à JONQUIERES SPC, BOLLENE RCB gardant quant à elle son résultat acquis sur le terrain (voir article 187, alinéa 1 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 148 : GADAGNE SPC / MONTEUX O – DISTRICT 1 du 16/01/2022

Vu la réclamation d'après match envoyée par M GIACOMO Wilfried du club de MONTEUX O par courrier électronique en date du 17/01/2022 (voir article 187, alinéa 1 des RG FFF).

Cette réclamation porte sur la participation et la qualification au match au motif que le joueur RICHARD Romain était suspendu.

Vu la réponse envoyée par le club de GADAGNE SPC en date du 20/01/2022 suite à la demande de la CSR.

Attendu que le joueur RICHARD Romain avait été sanctionné de 2 cartons jaunes synonyme d'un carton rouge lors du match GADAGNE SPC – COURTHEZON SC en date du 19/12/2021. Ce joueur a bien purgé sa suspension automatique sur la journée du 09/01/2022 lors de la rencontre TOURAINES US – GADAGNE SPC.

A ce titre le joueur RICHARD Romain pouvait bien prendre part à la rencontre du 16/01/2022.

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit la réclamation non fondée sur le fond et confirme le score acquis sur le terrain GADAGNE SPC – MONTEUX. O = 5 à 2.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

DOSSIER N° 154 : BARBENTANE O / LES VIGNERES FC – DISTRICT 4 du 23/01/2022

Vu le courrier de M SCHNEIDER Robert Secrétaire du club de BARBENTANE O du 22/01/22 qui précise

« L'équipe de BARBENTANE O ne sera pas présente sur le terrain pour la rencontre du 23/01/2022 et ce pour cause de Covid.

Attendu que le protocole du Comité de Direction GRAND VAUCLUSE en date du 14/01/2022 précise :

Compte tenu de la crise sanitaire le Comité de Direction décide que dans le cas où une équipe ne souhaite pas se déplacer pour des cas de COVID afin d'éviter de prendre des risques inutiles, la rencontre sera perdue par PENALITE (0 point) et non pas par FORFAIT (- 1 point).

**Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par Pénalité à BARBENTANE O**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 155 : ORANGE FC / ENTRAIGUES-ALTHEN – COUPE GRAND VAUCLUSE 23/01/2022

Vu le courrier de M. DEVRA du club de ENTRAIGUES du 22/01/22 qui précise

« L'équipe de ENTRAIGUES ALTHEN ne sera pas présente sur le terrain pour la rencontre du 23/01/2022 et ce pour cause de Covid.

Attendu que le protocole du Comité de Direction GRAND VAUCLUSE en date du 14/01/2022 précise :

Compte tenu de la crise sanitaire le Comité de Direction décide que dans le cas où une équipe ne souhaite pas se déplacer pour des cas de COVID afin d'éviter de prendre des risques inutiles, la rencontre sera perdue par PENALITE (0 point) et non pas par FORFAIT (- 1 point).

**Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par Pénalité à ENTRAIGUES ALTHEN**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 156 : OPPEDE MAUBEC / CHATEAURENARD FA – DISTRICT 4 du 23/01/2022

Vu le courrier électronique de Mr CHARRON Christian Secrétaire de CHATEAURENARD en date du 23/01/2022 qui précise :

« L'équipe de CHATEAURENARD ne sera pas présente à la rencontre du 23/01/2022 et ce par manque d'effectif. »

**Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à CHATEAURENARD FA (voir article 159, alinéa des Règlements Généraux de la F.F.F.)**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 157 : AVIGNON AC / APT JS - U15 FEMININE à 8 du 22/01/2022

Vu le courrier de M BOIX P-E, président de APT JS du 21/01/22 qui précise

« L'équipe de APT JS ne sera pas présente sur le terrain pour la rencontre du 22/01/2022 et ce pour cause de Covid.

Attendu que le protocole du Comité de Direction GRAND VAUCLUSE en date du 14/01/2022 précise :

Compte tenu de la crise sanitaire le Comité de Direction décide que dans le cas où une équipe ne souhaite pas se déplacer pour des cas de COVID afin d'éviter de prendre des risques inutiles, la rencontre sera perdue par PENALITE (0 point) et non pas par FORFAIT (- 1 point).

**Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par Pénalité à APT JS**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 158 : PROVENCE RC / LES VALAYANS – DISTRICT 4 du 23/01/2022

Vu le courrier électronique de Mr PEREZ François du club de PROVENCE RC en date du 23/01/2022 qui précise :

« L'équipe de RC PROVENCE ne sera pas présente à la rencontre du 23/01/2022 et ce par manque d'effectif. »

**Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à PROVENCE RC (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 159 : CALAVON FC / VENTOUX SUD - U15 FEMININE à 8 du 22/01/2022

Vu le courrier du club de CALAVON du 22/01/22 qui précise

« L'équipe de CALAVON FC ne sera pas présente sur le terrain pour la rencontre du 22/01/2022 et ce pour cause de Covid.

Attendu que le protocole du Comité de Direction GRAND VAUCLUSE en date du 14/01/2022 précise :

Compte tenu de la crise sanitaire le Comité de Direction décide que dans le cas où une équipe ne souhaite pas se déplacer pour des cas de COVID afin d'éviter de prendre des risques inutiles, la rencontre sera perdue par PENALITE (0 point) et non pas par FORFAIT (- 1 point).

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par Pénalité à CALAVON FC

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 160 : PERTUIS USR / CAUMONT FC – DISTRICT 4 du 23/01/2022

Vu le courrier électronique de Mr BERTHELOT Xavier du club de CAUMONT FC en date du 22/01/2022 qui précise

« L'équipe de CAUMONT FC ne sera pas présente à la rencontre du 23/01/2022 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à CAUMONT FC (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 161 : CADEROUSSE US / VENTOUX SUD - U18 FEMININ à 8 du 22/01/2022

Vu le courrier du club de VENTOUX SUD en date du 21/01/22 qui précise

« L'équipe de VENTOUX SUD ne sera pas présente sur le terrain pour la rencontre du 22/01/2022 et ce pour cause de Covid.

Attendu que le protocole du Comité de Direction GRAND VAUCLUSE en date du 14/01/2022 précise :

Compte tenu de la crise sanitaire le Comité de Direction décide que dans le cas où une équipe ne souhaite pas se déplacer pour des cas de COVID afin d'éviter de prendre des risques inutiles, la rencontre sera perdue par PENALITE (0 point) et non pas par FORFAIT (- 1 point).

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par Pénalité à VENTOUX SUD

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 162 : CALAVON FC / APT JS - U18 FEMININE à 8 du 22/01/2022

Vu le courrier de M BOIX PE Président du club de APT JS en date du 21/01/22 qui précise

« L'équipe de APT JS ne sera pas présente sur le terrain pour la rencontre du 22/01/2022 et ce pour cause de Covid.

Attendu que le protocole du Comité de Direction GRAND VAUCLUSE en date du 14/01/2022 précise :

Compte tenu de la crise sanitaire le Comité de Direction décide que dans le cas où une équipe ne souhaite pas se déplacer pour des cas de COVID afin d'éviter de prendre des risques inutiles, la rencontre sera perdue par PENALITE (0 point) et non pas par FORFAIT (- 1 point).

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par Pénalité à APT JS

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 163 : CADEROUSSE US / ST JEAN DU GRES - U15 FEMININE à 8 du 22/01/2022

Vu le courrier du club de ST JEAN DU GRES en date du 20/01/22 qui précise

« L'équipe de ST JEAN DU GRES ne sera pas présente sur le terrain pour la rencontre du 22/01/2022 et ce pour cause de Covid.

Attendu que le protocole du Comité de Direction GRAND VAUCLUSE en date du 14/01/2022 précise :

Compte tenu de la crise sanitaire le Comité de Direction décide que dans le cas où une équipe ne souhaite pas se déplacer pour des cas de COVID afin d'éviter de prendre des risques inutiles, la rencontre sera perdue par PENALITE (0 point) et non pas par FORFAIT (- 1 point).

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par Pénalité à ST JEAN DU GRES

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Lundi 24 Janvier 2022

Présent : M. GILLES (Président), Mmes GUEGAN, MACARIO, M. BARRERA

SECTEUR COUPE

COUPE ROUMAGOUX

Le Match N° 24296552 GOULT ROUSSILLON /LES VIGNERES du 30/01

Le Match N° 24296554 AUREILLE / SUD LUBERON du 30/01

Ces rencontres sont remises au 27 Février à 15H00

COUPE ULYSSE FABRE

Le Match N° 24296812 COURTHEZON / CHEVAL BLANC du 30/01 est remis au Mercredi 09/02/2022 à 20h00

Le Match N° 24296809 CALAVON / VENTOUX SUD du 30/01 est remis au 27/02/2022 à 15h00 (Eloignement des 2 clubs)

Le Match N° 24396808 CAUMONT / CAVAILLON à jouer en semaine (en attente d'une réponse de CAUMONT, à défaut la rencontre sera inversée)

Prochain tirage des Coupes le Lundi 14/02 à Huis clos,

¼ Grand Vaucluse – ¼ Espérance – 1/8 Ulysse Fabre. Le tirage des ¼ de Roumagoux est remis à plus tard.

SECTEUR CHAMPIONNAT

En réponse au club de CAUMONT suite au report du match à CAVAILLON. Après renseignement pris au secrétariat les documents nécessaires au report ont bien été reçus

D2

Le match N° 23816745 : CHATEAURENARD / ALTHEN non joué le 23/01 devra se jouer le 30/01 à 15H00.

Le match N° 23816556 : VENTOUX SUD / SORGUES ESP du 16/01 à rejouer devra se jouer le 30/01 à 15h

D3

Le match N° 23817327 : COURTHEZON / SERIGNAN non joué le 23/01 devra se jouer le Mercredi 16/02 à 20H00

Le match N° 23517889 : TARASCON SC / AUREILLE non joué le 23/01 devra se jouer le 30/01 à 15H00

D4

En réponse à LES MINOTS DU VASIO impossible TRAVAILLAN est en Coupe et doit jouer un match en retard.

Le match N° 24045489 : VIOLES / TRAVAILLAN du 30/01 est remis (VIOLES suspendu)

Le match N° 24045485 : SARRIANS / PIOLENC non joué le 23/01 devra se jouer le 30/01 à 15H00.

Le match N° 24045489 : MIRABEL / GRES D'ORANGE non joué le 23/01 devra se jouer le 30/01 à 15H00.

Le match N° 24045306 : MJCV BOLLENE / TRAVAILLAN non joué le 23/01 devra se jouer le 30/01 à 15H00.

Le match N° 24046205 : CHATEAURENARD FA / CHEVAL BLANC du 30/01 se jouera à 13H00 (Lever).

COMMISSION DES JEUNES A 11

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 25 Janvier 2022

Présents : M. GARCIA (Président), Mme NICOLAS, MM. BOCHET, POLI, ABEILLE

Excusé : M. DANY.

SECTEUR CHAMPIONNAT

Désignation match en retard :

U15 D3 Poule B :

A jouer le Dimanche 6 Février 2022 :

Le match N° 24258494 : MONTFAVET SC 2 / ENTRAIGUES-ALTHEN 2

U15 D1

A jouer le Dimanche 6 Février 2022 :

Le match N° 23851158 : RC PROVENCE / US TOURAINE

Le match N° 23851183 : VILLENEUVE FC / ST DIDIER PERNES

U19 D2 :

A jouer le Samedi 5 Février 2022 :

Le match N° 24242697 : GADAGNE SC / ROGNONAS SC

Le match N° 24242698 : ENTRAIGUES-ALTHEN / PALUDS NOVES

Le match N° 24242710 : CAMARET AS / GRAVESON ENT

SECTEUR COUPE

COUPE GRAND VAUCLUSE U15

BOXELAND C. ISLOIS 1	MISTRAL ACADEMIE F. 1
ESPE. SORGUAISE 1	U.S. CADEROUSSE 1
ENTRAIGUES/ALTHEN 1	F. C. AVIGNON OUEST 1
F.A. VAL DURANCE 1	ST DIDIER PERNOISE 1
L'ETOILE D'AUBUNE 1	AC LE PONTET VEDENE 1
O. DE BARBENTANE 1	AV. C. AVIGNONNAIS 1
ORANGE FC 1	F. C. AVIGNON OUEST 1
SP.C. COURTHEZONNAIS 1	R.C. DE PROVENCE 1
SP.C. MONTFAVET 1	O. MONTELAIS 1

COUPE GRAND VAUCLUSE U17

CAVAILLON ARC 1	NYONS F.C. 1
A.S. PIOLENCOISE 1	A.C. VEDENOIS 3
F.A. CHATEAURENARD 1	F.C. TARASCON 1
F.A. VAL DURANCE 1	PERTUIS USR 1
MISTRAL ACADEMIE F. 1	F.C. MOLLEGES 1
O. MONTELAIS 1	DENTELLES F. C. 1
R. C. B. BOLLENE 1	AVENIR GOULT ROUSSIL 1
U.S. AUTRE PROVENCE 1	SP.C. JONQUIEROIS 1

COUPE AVENIR U15

CAUMONT F.C. 1	F.A. CHATEAURENARD 1
COMETE S. SARRIANS 1	ORANGE FC 2
GRAVESON ENT 2	AVIGNON CFC 1
F.C. CHEVAL BLANC 1	U.S. ST SATURNINOISE 1
F.C. VILLENEUVE 2	A.R.C. CAVAILLON 1
GORDIENNE ESPERANCE 1	CALAVON F. C. 2
JS APT 1	ENTRAIGUES/ALTHEN
NYONS F.C. 1	GJ MONDRAGON MORNAS
U.S. PLANAISE 1	F.C. FEMININ MONTEUX 1

EXEMPTS TIRAGE : VENTOUX / NOVES / JONQUIERES / TARASCON FC / MONTFAVET 2

Toujours en 8^{ème} Grand Vaucluse : BARBENTANE / VAL DURANCE

COUPE AVENIR U17

S.O. VELLERONNAIS 1	LES MINOTS DU VASIO 1
U.S. GRES ORANGE 1	U.S. AVIGNONNAISE 1

EXEMPTS TIRAGE : GOULT ROUSSILLON 2 / CAUMONT FC / JONQUIERES 2 / VILLENEUVE 2

Toujours en 8^{ème} Grand Vaucluse : BOLLENE RB / MOLLEGES FC

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DU FOOTBALL FÉMININ ET DE LA FÉMINISATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT. Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Lundi 24 janvier 2022

Présents : Mme RAOUX (Présidente) MM. BES, ZANDOMENEGHI

Excusés : MM. LE GALL, RAIGE-VERGER

CORRESPONDANCE

FC CHEVAL BLANC : Reçu feuille de match U12F

FC SAINT REMOIS : Reçu votre courrier, délai non respecté et pas d'accord de la part du club adverse

JS APT : Reçu votre courrier demande de modification de match, refus de la commission. La journée choisie est une journée de report de match pour intempéries ou COVID. Nous ne pouvons pas nous permettre dans le contexte actuel de modifier des dates de rencontres pour motif personnel du club.

US TOURAINE : Reçu feuille de match U12F

PHENIX CAVAILLON : Reçu vos courriers + justificatifs cas COVID match reporté le 20/02/2022

SAINT JEAN GRES FONTVIEILLE : Reçu votre courrier absence au match U15F dû aux cas COVID, cependant si vous avez 4 cas positifs avérés, il faut les faire parvenir au district, pour avoir match reporté, 1 cas avéré match perdu par pénalité

JS APT : Reçu votre courrier d'explication du match U18 F du 15/01/2022

JS APT : Reçu votre courrier présence de votre équipe U15F samedi 22/01/2022 stade Léon Dulcy

JS APT : Reçu votre courrier sur la non présence de votre équipe sur le match critérium U12F à Bollène

TRAVAILLAN FC : Reçu vos courriers + justificatifs cas COVID match reporté le 20/02/2022

VENTOUX SUD FC BEDOIN MAZAN : Reçu votre courrier absence au match U18F dû aux cas COVID, cependant si vous avez 4 cas positifs avérés, il faut les faire parvenir au district, pour avoir match reporté, 1 cas avéré match perdu par pénalité

JS APT : Reçu votre courrier absence au match U18F dû aux cas COVID, cependant si vous avez 4 cas positifs avérés, il faut les faire parvenir au district, pour avoir match reporté, 1 cas avéré match perdu par pénalité

CALAVON FC : Reçu votre courrier absence au match U15F dû aux cas COVID, cependant si vous avez 4 cas positifs avérés, il faut les faire parvenir au district, pour avoir match reporté, 1 cas avéré match perdu par pénalité

RC B BOLLENE : Reçu votre courrier, à voir avec le club adverse pour organiser la rencontre en amical

FC SAINT REMOIS : Reçu feuille de match U12F

CHAMPIONNAT Séniors F A 11

POULE PROMOTION

Match N° 24215013 : PHENIX CAVAILLON / FCF MONTEUX, se jouera le dimanche 20 février 2022 à 10H30 stade de l'hippodrome Cavaillon

POULE ESPOIR

Match N° 24215062 : SC ALTHEN / TRAVAILLAN FC, se jouera le dimanche 20 février 2022 à 10H30 stade René Pujol ALTHEN DES PALUDS

COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 10 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Vendredi 21 Janvier 2022

Présents : MM. THIABAUD, MM. LAURENT, MM. VOULET, MM. ZANDOMENEGHI, MM. COMBE, MM. GOUSSET, MM. ZEDGUENIDZE, MM BENSALAH Mounir (CTDAP).

Excusés : Mme GARCIA (Présidente de la Commission).

RAPPEL REGLEMENT :

L'envoi des feuilles de matches en **incombe au club recevant**, Les envois par mail sont désormais possibles via l'adresse mail officielle du club recevant.

Les feuilles de matches doivent **OBLIGATOIREMENT** être retournées au District dans les **8 jours ouvrables** à compter du lendemain de la rencontre. Les feuilles de matches doivent comporter : Nom, Prénom, n° de licence des joueurs, joueuses et des éducateurs, dirigeants, N° de match ou de Poule, résultat.

Toutes personnes inscrites sur la feuille de match doivent être licenciées (licence FFF valide).

Toutes correspondances avec la Commission Foot Animation doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du District secretariat@grandvaocluse.fff.fr

Lors de vos envois de mail, merci de préciser dans l'objet du mail :

la catégorie (U6-U7, U8-U9, U10-U11 ou U12-U13), La POULE concernée, La journée concernée : ex : U6-U7 - Poule n° x - Journée 2.

Lors de vos demandes de changement d'horaire, de lieux, d'annulation merci de mettre en copie de votre mail, les clubs concernés sur votre rencontre et le District Grand Vaucluse.

Le Site du District Grand Vaucluse est mis à jour régulièrement, n'hésitez pas à la consulter : <https://grandvaocluse.fff.fr/>

Les clubs intéressés pour accueillir une manifestation du Foot Animation en partenariat avec le District doivent adresser leur candidature par mail à secretariat@grandvaocluse.fff.fr avant le 12 Février 2022.

Samedi 26 Mars 2022 : Finale du Festival Foot U13 et U13F (2 terrains de foot à 11)

Samedi 19 Mars 2022 : Finale du Challenge Départemental U13 (1 terrain de foot à 11)

Samedi 9 Avril 2022 : Finale du Challenge Départemental U11 (1 terrain de foot à 11)

Samedi 28 Mai 2022 : Journée Nationale des U6-U7 (2 terrains de foot à 11)

Samedi 4 Juin 2022 : Journée Nationale des U8-U9 en semi nocturne (2 terrains de foot à 11)

Les cahiers des charges pour chaque manifestation sont disponibles sur demande.

Reçu candidature de : VELLERON, ST DIDIER PERNES, MAILLANE, RCB BOLLENE, MINOTS DU VASIO, PERTUIS, CAMARET, CAVAILLON, ORANGE FC, ST REMY FC.

CATÉGORIE U12-U13

Toutes correspondances avec la Commission Foot Animation doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du District secretariat@grandvacluse.fff.fr

Tout nouvel engagement à compter de ce jour, se verra engagé en Niveau 4 si l'engagement.

Les changements de POULES ou de NIVEAU doivent être demandés par écrit, par mail à secretariat@grandvacluse.fff.fr pour être modifiés sur la PHASE 2.

Lors de vos demandes de changement d'horaire, de lieux, merci de mettre en copie de votre mail, les clubs concernés et le District Grand Vacluse.

Rappel :

Nous vous rappelons que l'envoi des feuilles de matches en incombe **au club recevant**, les feuilles de matches doivent **OBLIGATOIREMENT** être retournées au District dans les 8 jours ouvrables à compter du lendemain de la rencontre. Les envois par mail sont AUTORISÉS, via l'adresse mail du club recevant. Merci de les envoyer en format PDF.

AMENDE :

à partir de la Phase 1, soit le 6 NOVEMBRE 2021, 10€ d'amende pour les feuilles de matches non retournées dans le délai imparti de 8 jours après la dernière réunion de la Commission, et pour les Feuilles de matches incomplètes 10€ par absence de N° de licence, Nom, prénom du joueur et éducateur + Arbitre officiel et/ou bénévole.

Matches non joués le 8/01/22 cause Covid_19 ou autre = REPORTÉS avant le 5/02/22 :

- RC PROVENCE / COURTHEZON SC
- VENTOUX SUD 1 / NYONS 1
- MAILLANE 2 / CAUMONT 1
- AV GOULT ROUSSILLON 1 / GORDES 1
- ST SATURNIN 2 / VALREAS US 2
- CFC AVIGNON 1 / SARRIANS 2
- JS APT 2 / CALAVON FC 3
- CHEVAL BLANC 2 / PERTUIS USR 3
- CHATEAURENARD FA 2 / TARASCON FC 2
- LES MINOTS DU VASIO 2 / RC PROVENCE 2
- ETOILE D'AUBUNE 2 / NYONS FC 2
- MORIERES ACS 3 / US AUTRE PROVENCE 2

Prévisionnel Amende pour le 28 Janvier 2022, FEUILLES DE MATCHS NON REÇUES FESTIVAL FOOT ou CHALLENGE DÉPARTEMENTAL U13 du 15/01/22 :

Amendes pour le 21 Janvier 2022, FEUILLES DE MATCH INCOMPLÈTES JOURNÉE 5 du 8/01/22 :

N° de match	Clubs	Motif
24172797	LE THOR US	Absence licence dirigeant
24172329	MISTRAL ACADEMIE	Absence licence dirigeant
24172714	BEDARRIDES AS	Absence licence dirigeant
24172607	CALAVON FC	Absence licence dirigeant
24172544	ALTHEN LES PALUDS	Absence licence arbitre
24172693	GRAVESON ENT	Absence licence arbitre
24172441	ORANGE FC	Feuille de match non

		parvenue
24172515	ORANGE FC	Feuille de match non parvenue
24172800	PAYS D'APT	Feuille de match non parvenue
24184928	LAPALUD US	Feuille de match non parvenue
24184931	ORANGE FC	Feuille de match non parvenue
24173848	VISAN	Feuille de match non parvenue
24173847	MJCV BOLLENE	Feuille de match non parvenue

CHAMPIONNAT - PHASE 1

ARRIVÉE DES ÉQUIPES - 13H15-13H30
DÉBUT DES MATCHS – 14H00

PHASE 1

Voir les **POULES** sur le lien du District Grand Vaucluse

<https://grandvacluse.fff.fr/documents/?cid=75>

CALENDRIER DES RENCONTRES

Voir le **CALENDRIER** sur le lien du District Grand Vaucluse

<https://grandvacluse.fff.fr/simple/calendrier-u12-u13-phase-1/>

CATÉGORIE U10-U11

Toutes correspondances avec la Commission Foot Animation doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du District secretariat@grandvacluse.fff.fr

Tout nouvel engagement à compter de ce jour, se verra engagé en Niveau 4.

Les changements de POULES ou de NIVEAU doivent être demandés par écrit, par mail à secretariat@grandvacluse.fff.fr pour être modifiés sur la PHASE 2.

Lors de vos demandes de changement d'horaire, de lieux, merci de mettre en copie de votre mail, les clubs concernés et le District Grand Vaucluse.

Rappel :

Nous vous rappelons que l'envoi des feuilles de matches en incombe **au club recevant**, les feuilles de matches doivent **OBLIGATOIREMENT** être retournées au District dans les 8 jours ouvrables à compter du lendemain de la rencontre. Les envois par mail sont AUTORISÉS, via l'adresse mail du club recevant. Merci de les envoyer en format PDF.

AMENDE :

à partir de la Phase 1, soit le 6 NOVEMBRE 2021, 10€ d'amende pour les feuilles de matchs non retournées dans le délai imparti de 8 jours après la dernière réunion de la Commission, et pour les Feuilles de matchs incomplètes 10€ par absence de N° de licence, Nom, prénom du joueur et éducateur + Arbitre officiel et/ou bénévole.

PRÉVISIONNEL Amende pour le 28 Janvier 2022, FEUILLES DE MATCHS NON REÇUES JOURNÉE 6 du 15/01//2022 :

Poule 3 : CAMARET AS
Poule 5 : AVIGNON AC
Poule 6 : ENT SUD LUBERON - CAVAILLON ARC
Poule 7 : LE THOR US
Poule 8 : ALTHEN SC - ST SATURNIN US
Poule 9 : RC PROVENCE - ST SATURNIN US
Poule 10 : GRAVESON ENT
Poule 11 : MONDRAGON/MORNAS GJ
Poule 12 : reporté : US AUTRE PROVENCE
Poule 13 : TARASCON FC 1 - TARASCON FC 2
Poule 14 : PLAN D'ORGON US

Amendes pour le 21 Janvier 2022, FEUILLES DE MATCH manquantes JOURNÉE 5 du 8/01/22:

Poule 6 : GORDES ESP
Poule 7 : TARASCON SC
Poule 8 : AVIGNON OUEST FC
Poule 9 : VALREAS US
Poule 10 : ST JEAN DU GRES FONTV.
Poule 11 : PROVENCE RC - MJC VAUCLUSE
Poule 13 : TARASCON FC - AVIGNON OUEST FC - AVIGNON US
Poule 14 : APT JS

PHASE 1

ARRIVÉE DES ÉQUIPES - 13H15-13H30
DÉBUT DES MATCHS – 14H00

PHASE 1

Voir les **POULES** sur le lien du District Grand Vaucluse
<https://grandvaucluse.fff.fr/simple/u10-u11-poules-phase-1/>



PHASE 1

J1 CLUB HÔTE	A	D	E	F	
	C	B	H	L	I
J2 CLUB HÔTE	J	L	C	I	E
	A	B	F	K	H
J3 CLUB HÔTE	H	B	I	K	J
	A	E	G	D	F
J4 CLUB HÔTE	A	E	D	J	G
	F	I	K	B	C
J5 CLUB HÔTE	L	H	C	F	I
	A	B	G	J	D
J6 CLUB HÔTE	K	B	C	G	L
	A	D	J	F	H
J7 CLUB HÔTE	A	B	E	J	F
	D	G	I	C	K

CATÉGORIE U8-U9

Toutes correspondances avec la Commission Foot Animation doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du District secretariat@grandvacluse.fff.fr

Les changements de POULES doivent être demandés par écrit, par mail à secretariat@grandvacluse.fff.fr avant le mercredi précédent la journée de match.

Lors de vos demandes de changement d'horaire, de lieux, merci de mettre en copie de votre mail, les clubs concernés et le District Grand Vaucluse.

Rappel :

Nous vous rappelons que l'envoi des feuilles de matches en incombe au club recevant, les feuilles de matches doivent OBLIGATOIREMENT être retournées au District dans les 8 jours ouvrables à compter du lendemain de la rencontre. Les envois par mail sont AUTORISÉS, via l'adresse mail du club recevant. Merci de les envoyer en format PDF.

AMENDE :

à partir du 6 NOVEMBRE 2021, 10€ d'amende pour les feuilles de matches non retournées dans le délai imparti de 8 jours après la dernière réunion de la Commission.

ARRIVÉE DES ÉQUIPES - 10H00
DÉBUT DES PLATEAUX – 10H30

Date	Journée	Lieux
16/10	PLATEAU 1	CHEZ A
13/11	PLATEAU 2	CHEZ B
27/11	PLATEAU 3	CHEZ C
11/12	PLATEAU 4	ANNULÉ
08/01	PLATEAU 5	CHEZ E
PHASE 2		
22/01	PLATEAU 6	CHEZ A
PLATEAU FUTSAL		
26/02	PLATEAU 7	CHEZ B
12/03	PLATEAU 8	CHEZ C
26/03	PLATEAU 9	CHEZ D
30/04	PLATEAU 10	CHEZ E

JOURNÉE NATIONALE DES DÉBUTANTS LE 4 JUIN 2022

PHILOSOPHIE ET OBJECTIFS DES PLATEAUX

1. Plateau festif et convivial
2. Faire jouer tous les enfants : tendre vers 100 % (éviter les suppléants)
3. Transférer les apprentissages de la semaine
4. Laisser les enfants jouer le plus librement possible



**« ENCOURAGER,
VALORISER TOUS LES ENFANTS C'EST
LES METTRE EN CONFIANCE !!! »**

POURQUOI INTÉGRER DES JEUX ?

LUDIQUE

PLAISIR

MOTIVATION

VARIÉTÉ

APPRENTISSAGE

CATÉGORIE U6-U7

Toutes correspondances avec la Commission Foot Animation doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du District secretariat@grandvauclose.fff.fr

Les changements de POULES doivent être demandés par écrit, par mail à secretariat@grandvauclose.fff.fr avant le mercredi précédent la journée de match.

Lors de vos demandes de changement d'horaire, de lieux, merci de mettre en copie de votre mail, les clubs concernés et le District Grand Vaucluse.

Rappel :

Nous vous rappelons que l'envoi des feuilles de matches en incombe **au club recevant**, les feuilles de matches doivent **OBLIGATOIREMENT** être retournées au District dans les 8 jours ouvrables à compter du lendemain de la rencontre. **Les envois par mail sont AUTORISÉS, via l'adresse mail du club recevant. Merci de les envoyer en format PDF.**

AMENDE :

à partir du 6 NOVEMBRE 2021, 10€ d'amende pour les feuilles de matches non retournées dans le délai imparti de 8 jours après la dernière réunion de la Commission.

ARRIVÉE DES ÉQUIPES - 10H00 DÉBUT DES PLATEAUX – 10H30

Date	Journée	Lieux
23/10	PLATEAU 1	CHEZ A
20/11	PLATEAU 2	CHEZ B
04/12	PLATEAU 3	CHEZ C
18/12	PLATEAU 4	ANNULÉ
15/01	PLATEAU 5	CHEZ E
PHASE 2		
29/01	PLATEAU 6	CHEZ A
PLATEAU FUTSAL		
05/03	PLATEAU 7	CHEZ B
19/03	PLATEAU 8	CHEZ C
02/04	PLATEAU 9	CHEZ D
07/05	PLATEAU 10	CHEZ E

JOURNÉE NATIONALE DES DÉBUTANTS LE 28 MAI 2022

PHILOSOPHIE ET OBJECTIFS DES PLATEAUX

1. Plateau festif et convivial
2. Faire jouer tous les enfants : tendre vers 100 % (éviter les suppléants)
3. Transférer les apprentissages de la semaine
4. Laisser les enfants jouer le plus librement possible



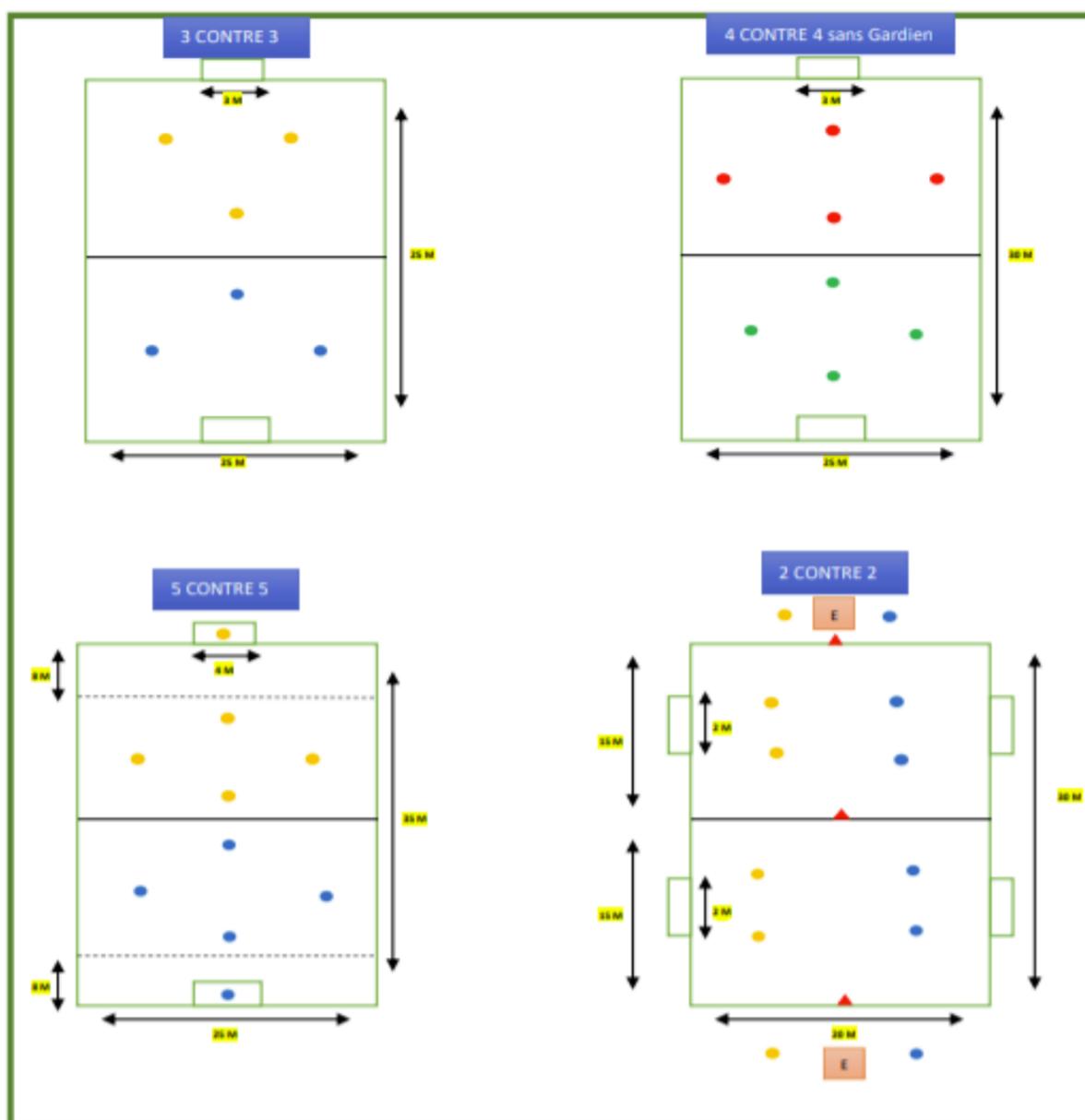
POURQUOI INTÉGRER DES JEUX ?
LUDIQUE
PLAISIR
MOTIVATION
VARIÉTÉ
APPRENTISSAGE

**« ENCOURAGER,
VALORISER TOUS LES ENFANTS C'EST
LES METTRE EN CONFIANCE !!! »**

ORGANISATION DE LA PRATIQUE

PLATEAU U6 U7

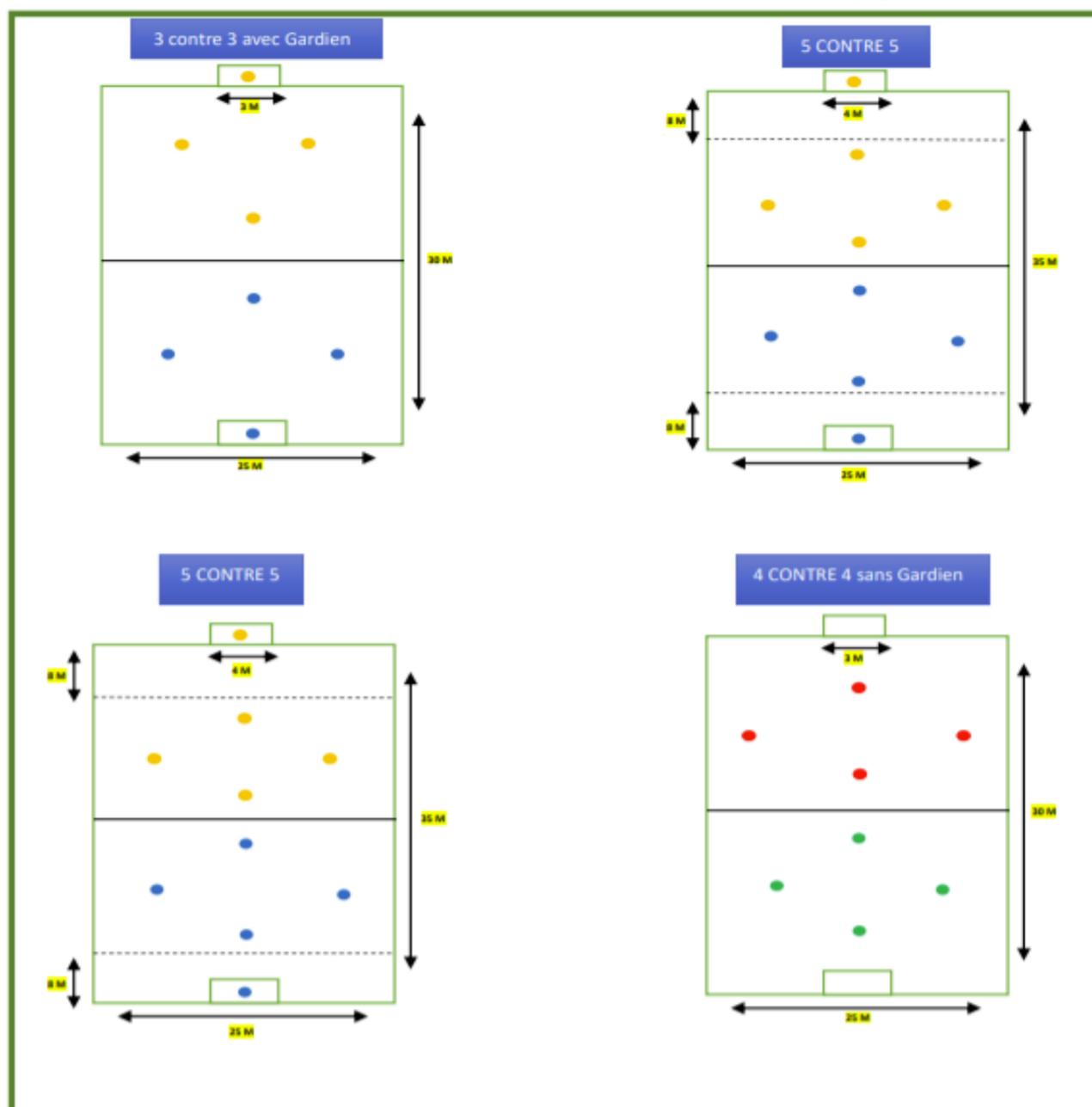
ROTATION : 8 EQUIPES = 4 Terrains / 10 EQUIPES = 5 Terrains / 12 EQUIPES = 6 Terrains



RAPPEL REGLES & LOIS DU JEU			
	TERRAIN 2C2	TERRAIN 3C3	TERRAIN 4C4
DIMENSION BUT	2 METRES	3 METRES	3 METRES
ZONE PROTEGEE	Milieu du terrain	Milieu du terrain	Milieu du terrain
CORNERS	Idem touches 5v5	Idem touches 5v5	Idem touches 5v5
TOUCHES	Idem touches 5v5	Idem touches 5v5	Idem touches 5v5
Nombre de joueurs	4 = 2 contre 2 sans gardien	8 = 3 contre 3 avec 2 gardiens	8 = 4 contre 4 sans gardiens
Durée 40 minutes	Changement toutes les 2 minutes maximum selon impact physique	Changement toutes les 3,4 minutes maximum selon impact physique	

PLATEAU U8 U9

ROTATION 8 EQUIPES = 4 Terrains / 10 EQUIPES = 5 Terrains / 12 équipes = 6 Terrains



SI DES TERRAINS SONT A RAJOUTER, RAJOUTER DES TERRAINS DE 5 CONTRE 5

RAPPEL REGLES & LOIS DU JEU			
	TERRAIN 2C2	TERRAIN 3C3	TERRAIN 4C4
DIMENSION BUT	2 METRES	3 METRES	3 METRES
ZONE PROTEGEE	Milieu du terrain	Milieu du terrain	Milieu du terrain
CORNERS	Idem touches 5v5	Idem touches 5v5	Idem touches 5v5
TOUCHES	Idem touches 5v5	Idem touches 5v5	Idem touches 5v5
Nombre de joueurs	4 = 2 contre 2 sans gardien	8 = 3 contre 3 avec 2 gardiens	8 = 4 contre 4 sans gardiens
Durée 40 minutes	Changement toutes les 2 minutes maximum selon impact physique	Changement toutes les 3,4 minutes maximum selon impact physique	

CALENDRIER PREVISIONNEL SAISON 2021 / 2022

Période	Date	U6/U7	U8-U9	U10 U11	U12 U13	EFF
SEPTEMBRE	11/9				Réunion éducateurs ST REMY	
	18/9			Réunion FA Secteur Nord MON DRAGON		
	25/9	Réunion FA Secteur Centre NOVES	Réunion FA Secteur Sud CAVAILLON		Brassages	
OCTOBRE	2/10			Brassages	Brassages	
	9/10			Brassages	Brassages	Rentrée EFF Le Thor
	16/10		Plateau 1 chez A	Brassages	Brassages	
	23/10	Plateau 1 chez A		Rattrapages	Rattrapages	
	30/10					
NOVEMBRE	6/11					
	13/11		Plateau 2 chez B	Phase 1 1	Phase 1 1	EFF
	20/11	Plateau 2 chez B		Challenge Départemental	2	
	27/11		Plateau 3 chez C	Rattrapages	3	
DECEMBRE	4/12	Plateau 3 chez C		2	Festival Foot	
	11/12		Plateau 4 chez D ANNULE	3 ANNULE	Rattrapages ANNULE	EFF
	18/12	Plateau 4 chez D ANNULE		4 ANNULE	4 ANNULE	
	25/12					
JANVIER	1/1					
	8/1		Plateau 5 chez E	5	5	EFF
	15/1	Plateau 5 chez E		6	Festival Foot ou Challenge Départemental	
	22/1		Phase 2 Plateau 6 chez A	Challenge Départemental	6	
	29/1	Phase 2 Plateau 6 chez A		7	7	
FEVRIER	5/2			Rattrapages	Rattrapages	DEFI CUP DEPARTEMENTAL
	12/2					
	19/2	PLATEAU FUTSAL				
	26/2		Plateau 7 chez B	Phase 2 1	Phase 2 1	EFF
MARS	5/3	Plateau 7 chez B				
	12/3		Plateau 8 chez C	2	2	
	19/3	Plateau 8 chez C		3	Finale Challenge U13	
	26/3		Plateau 9 chez D	4	Finale Dép. Festival Foot ou Ratt	FESTIVAL FOOT U13
AVRIL	2/4	Plateau 9 chez D		Journée Dép. clubs labellisés	3	EFF
	9/4			Finale Challenge Départemental ou Rattrapages	4	DEFI CUP REGIONAL
	16/4					
	23/4			Journée Régionale U11 Sorgues		
MAI	30/4		Plateau 10 chez E	5	5	EFF
	7/5	Plateau 10 chez E			6	
	14/5			6	Finale Régionale Festival Foot	FESTIVAL FOOT U13 FINALE REGIONALE
	21/5			7	7	EFF
	28/5	Journée Nationale des Débutants		Rattrapages	Rattrapages	
JUN	4/6		Journée Nationale des Débutants			

ARBITRAGE

COMMISSION DES ARBITRES

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT. Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 10 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 25 janvier 2022

Déléguée du Comité de Direction : M. Allio BERNARD (Absent excusé)

Présents : M. SMITH John (Président), Mme MANCINI Angélique, MM. LOUNISSA Rafik, KINNOUS Chaïb, GUELHES Bernard, MARTINEZ Vincent,

Absents excusés : Mme CHAZAL Stéphanie, MM. MUNZINGER Richard, ESSAHRAOUI Kamal, GUIGUE Fabien, MICHEL Claude, AJJANI Rachid, VAN MEEL Alan

Reçus : MM. EL AFAOUI Abdelmajid, BOURAKBA Jaouad, ROUIRE Emile, JAMALI Youssef, BENDKHIS Amin

INFORMATIONS AUX ARBITRES

Permanence téléphonique pour la Commission des Arbitres le mardi de 18H00 à 19H00.

A L'ATTENTION DES ARBITRES. IL EST IMPERATIF QUE VOUS SOYEZ A JOUR AU NIVEAU DE VOTRE PASS VACCINAL.

Rappel aux arbitres, le contrôle du PASS Sanitaire est obligatoire et doit être fait et organisé par les clubs à l'arrivée des joueurs, dirigeants et arbitres, et non pas au moment du contrôle des licences.

Ce que vous devez faire en arrivant c'est de rappeler que le PASS doit être mis en place à l'arrivée des équipes.

Seul les personnes participant aux matchs et inscrits sur la FMI doivent avoir accès aux vestiaires et au terrain (les journalistes, les spectateurs ne peuvent pénétrer dans les vestiaires ou le terrain).

De plus en aucun cas une personne (sauf police ou gendarmerie) ne peut demander l'identité d'une autre personne dans le cadre du PASS Sanitaire.

Si un ou plusieurs joueurs n'ont pas leur PASS, ils ne doivent pas participer au match (responsabilité de l'Arbitre).

Le référent COVID doit informer l'arbitre dès que l'ensemble des participants a été contrôlé les arbitres compris. Si une ou deux équipes vous informent qu'ils ne veulent pas passer le contrôle sanitaire, ou si les deux équipes veulent jouer sans effectuer de contrôle, vous refusez d'arbitrer, vous le mentionnez sur la FMI et vous faites un rapport à la commission compétente.

N'oubliez pas que si vous n'appliquez pas les consignes vous engagez votre responsabilité, et assumerez les éventuelles conséquences.

CORRESPONDANCES

CLUBS

ENTENTE SAINT JEAN DU GRES les arbitres n'ont pas à donner leur adresse personnelle ou RIB, pour le reste de votre courrier, nous vous demandons de bien vouloir vous adresser au Comité de Direction

US RENAISSANCE PERTUISIENNE nous vous informons que tous nos arbitres sont confirmés

AVS BEDARRIDAIS merci pour votre courrier, félicitations transmises à M. Hantlaoui Mohamed

ORANGE F.C nous allons faire le nécessaire

SAINT DIDIER ESPERANCE PERNOISE note de frais corrigée et transmise

ARBITRES

M. EL OUARYGHLY Soufian bien reçu votre courrier

M. BEN THABET Mehdi bien reçu votre courrier

M. TADLAOUI MAHER Youssef bien reçu votre certificat médical en date du 10/01/2022 jusqu'au 31/01/2022 faire votre indisponibilité sur myFFF

M. IKAN Moussa bien reçu votre certificat

M. HANTLAOUI Mohamed le Club AVS. Bedarridaï vous félicite pour votre arbitrage

M. GHAJDAOUI ALAOUI Khalid note de frais transmise

M. BOUAITA Sami note de frais transmise

M. DESOLA Cédric note de frais transmise

M. DE CASTRO Loïc la CA vous invite un mardi de votre choix

JUSTIFICATIFS :

M. AOULAD AHMED Oussama justificatif en date du 25/01/2022

M. CATTANEO Angelo justificatif en date du 21/01/2022

M. GOREN Ferhat justificatif en date du 21/01/2022

M. ABDELAHAK Mohamed justificatif en date du 21/01/2022

M. DJELASSI Ilias justificatif en date du 21/01/2022

INDISPONIBILITÉS TARDIVES :

M. VIDOU Florian justificatif professionnel en date du 25/01/2022

Melle EL BOUHJARI Nisrine justificatif en date du 24/01/2022

M. AUBERT Anthony justificatif en date du 25/01/2022

M. DHEM Otmane justificatif en date 25/01/2022

M. IKAN Mohamed justificatif médical en date du 23/01/2022

RESERVE TECHNIQUE

RESERVE TECHNIQUE déposée par le club d'ORANGE FC par Email en date du 17 Janvier 2022

1- Identification

Match RASTEAU AS – ORANGE FC en Féminine à 8 du Dimanche 16/01/2022
Score Final 2 buts à 1

2- Intitulé de la réserve

Nous venons vers vous suite au match du dimanche 16 janvier à Rasteau.
Nous contestons le score final, le match s'est terminé sur le score de 1/1.
Le second but marqué par Rasteau n'a pas été validé par l'arbitre suite à une erreur.
En effet, le tir de la joueuse est entré directement dans les cages sans être touché par qui que ce soit ainsi il n'est pas valable conformément au règlement du foot à 8.
Nous vous adressons le compte rendu de l'éducateur

3- Nature du jugement

Après étude des pièces versées au dossier, la Commission jugeant en première Instance,

4- Recevabilité

Attendu que la réserve a été déposée par le club d'ORANGE FC bien après la rencontre par Courriel,
Attendu dès lors, que la réserve n'a pas été déposée conformément aux dispositions de l'article 146 des Règlements Généraux, à savoir dans le cas présent, avant la reprise du jeu consécutive au but,
En conséquence, la Commission déclare la réserve irrecevable en la forme.

5- Décision

Par ces motifs, la Commission déclare la réserve irrecevable, confirme le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission Féminine compétente pour homologation du résultat.

INFORMATIONS AUX ARBITRES

La commission vous rappelle qu'à partir du vendredi la seule personne que vous devez contacter est celle des contrairements. La commission a donné comme consigne aux responsables des désignations de ne pas répondre directement aux arbitres. Merci

A L'ATTENTION DES ARBITRES. IL EST IMPERATIF QUE VOUS SOYEZ A JOUR AU NIVEAU DE VOTRE PASS VACCINAL.

Comme vous le savez, le gouvernement a pris de nouvelles mesures concernant la crise sanitaire que nous sommes en train de traverser.

En effet, et sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Nationale, le PASS SANITAIRE ne sera plus demandé à compter du 15 Janvier 2022.
Ce PASS SANITAIRE sera remplacé par le **PASS VACCINAL**.

En résumé, et afin d'entrer dans une enceinte sportive, le **PASS VACCINAL** sera obligatoirement demandé.

C'est la raison pour laquelle et afin d'anticiper cette date du 15 Janvier 2022, qu'il vous est demandé dans un premier temps de bien vouloir respecter ces directives nationales, et dans un second temps, d'envoyer au secrétariat du District (secretariat@grandvauclose.fff.fr), votre QR code représentant votre **PASS VACCINAL**.

Il vous est rappelé que sans ce **PASS VACCINAL**, vous ne pourrez plus être désigné sur une rencontre officielle organisée par le District Grand Vaucluse.

APPEL A CANDIDATURE POUR OFFICIALIZER EN TANT QU'ARBITRE FUTSAL

- **formations de 4 jours soit sur une semaine, soit sur 4 samedis.**
- **tarif de la formation : environ 150€/personne**

RAPPEL AUX ARBITRES : si vous n'avez pas toujours fait votre fiche de renseignements sur myFFF. Pensez à le faire rapidement

INDISPONIBLES

ATTENTION POUR LES INDISPONIBILITÉS DE MOINS DE 15 JOURS. MOINS DE 10 JOURS L'INDISPONIBILITE SERA REFUSEE. DESIGNATIONS PRISES EN COMPTE SOUS RESERVE DE L'APPLICATION DU REGLEMENT.

- **M. IKAN Mohamed** du 01/02/2022 au 20/02/2022
- **Melle EL BOUHJARI Nisrine** 29/01/2022 (9h00-18h00)
- **M. Aubert Anthony** du 29/01/2022 au 07/02/2022
- **M. DHEM Otmane** 30/01/2022
- **M. VIDOU Florian** 29/01/2022 (13h30-23h30)
- **M. AOULAD AHMED Oussama** du 29/01/2022 au 31/01/2022 (samedi)
- **M. CONSTANTIN Nicolas** 12/02/2022 (samedi)

TELEPHONE CONTRAIREMENTS

M. AAJANI Rachid contrairement Seniors et Jeunes **06.73.86.35.55**

La commission vous rappelle qu'à partir du vendredi la seule personne que vous devez contacter est celle des contrairements.
La commission a donné comme consigne aux responsables des désignations de ne pas répondre directement aux arbitres. Merci